

EQUIVALENCE DE DIPLOME ET/OU RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

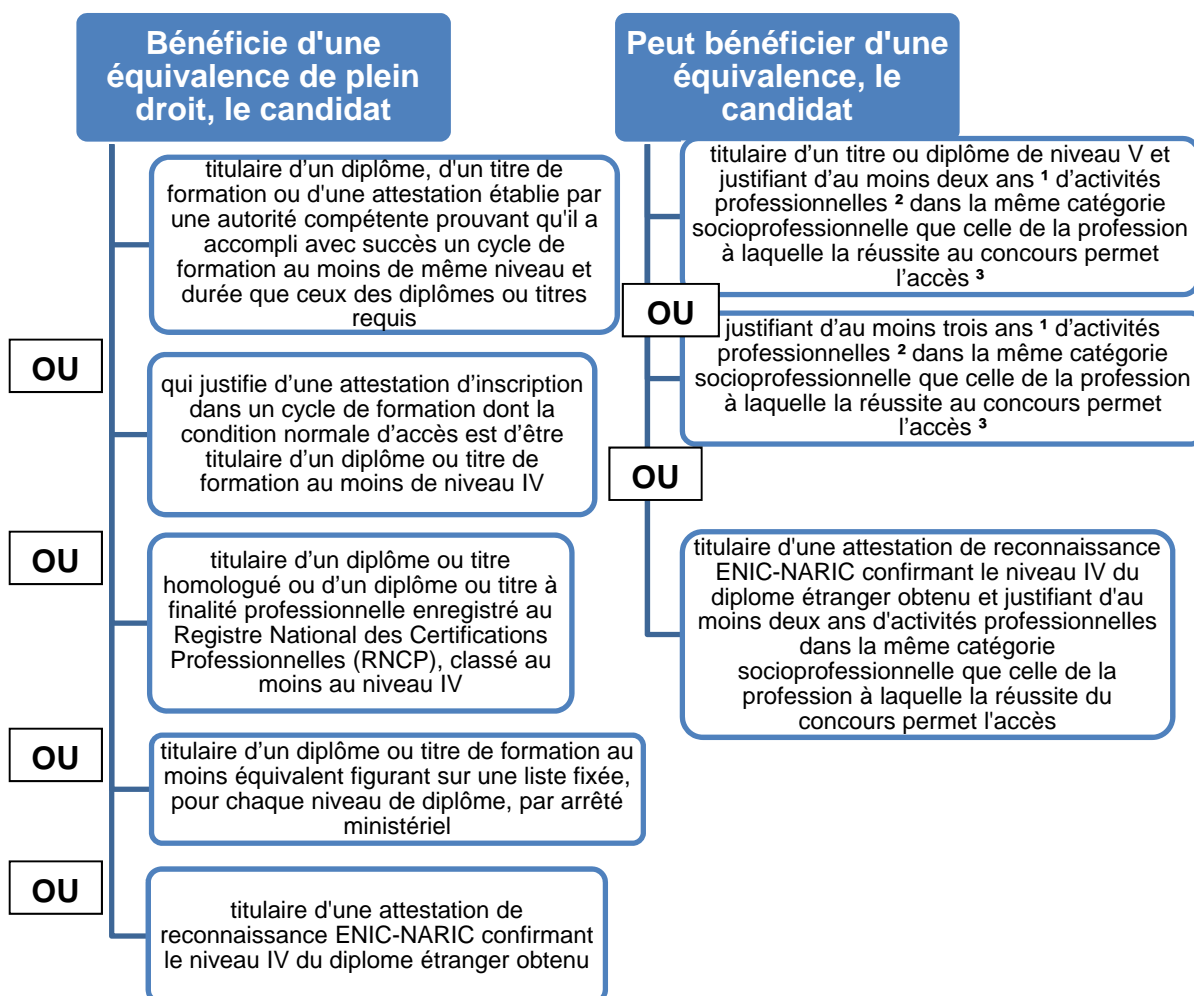
Décret n° 2007-196 du 13 février 2007

DISPOSITIF UNIQUEMENT DANS LE CADRE DU CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL POUR LES CANDIDATS N'ETANT PAS :

- Titulaire d'un baccalauréat
- Titulaire d'un diplôme homologué au niveau IV
- ou mère ou père de trois enfants
- ou sportif de haut niveau

Vous souhaitez vous inscrire au concours externe de rédacteur territorial qui par principe, n'est accessible qu'aux candidats titulaires au 1^{er} jour des épreuves (soit le 03 Octobre 2019) du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV mais vous n'êtes pas titulaire dudit diplôme.

Si vous êtes dans une des situations suivantes, vous pouvez peut-être obtenir une équivalence de diplôme et/ou la reconnaissance de votre expérience professionnelle, ce qui vous permettra de vous inscrire à ce concours.



¹ Durée (continue ou discontinue) cumulée de deux ou trois ans selon le cas à temps plein.

² Activité(s) salariée(s) ou non.

³ Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas pris en compte pour le calcul de la durée de l'expérience requise.

A QUI DEMANDER L'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME ET/OU LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ?

Important : Si vous avez déjà obtenu une décision favorable d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance d'expérience professionnelle auprès d'un autre centre de gestion, vous devez effectuer une nouvelle demande au CDG51, en joignant à celle-ci, la photocopie de la décision favorable obtenue précédemment.

**Vous avez un titre ou diplôme
de niveau V obtenu en France
et/ou une expérience
professionnelle**

- **Pour le concours organisé par le CDG51, vous devez :**
- télécharger et imprimer le dossier de demande d'équivalence sur le site Internet (www.cdg51.fr) pendant la période de retrait du dossier d'inscription à ce concours (du 12/02/2019 au 20/03/2019 inclus)
- compléter et signer ledit dossier sans oublier d'y joindre les pièces justificatives demandées
- déposer ou renvoyer (le cachet de La Poste faisant foi) le tout pour le 28 Mars 2019 inclus au plus tard à l'adresse suivante : Centre de gestion de la Marne-Service Concours 11 rue Carnot- CS. 10105-51007 Châlons en Champagne

**Vous avez un titre ou diplôme
de niveau V délivré dans un
état autre que la France et/ou
une expérience
professionnelle**

- Vous devez, **en plus des démarches qui figurent ci-dessus**, joindre à votre demande d'équivalence, une attestation de reconnaissance du niveau d'études de votre diplôme étranger permettant de le comparer avec les diplômes délivrés par l'état français. Cette attestation de niveau d'études des diplômes étrangers peut être obtenue auprès du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), sur demande formulée par courrier à l'adresse suivante : Centre ENIC-NARIC France – Département reconnaissance des diplômes – 1 Avenue Léon Journault – 92318 SEVRES CEDEX Tél : 01.45.07.63.21 (délai moyen de traitement : 3 à 4 mois)

LA DECISION DE L'AUTORITE ORGANISATRICE

Le centre de gestion de la Marne, vous notifiera la décision relative à votre demande par voie postale au plus tard courant du mois d'Août 2019.

***En cas de décision favorable, vous pourrez vous présenter uniquement à cette session du concours de rédacteur territorial.**

***En cas de décision défavorable, vous pourrez déposer une nouvelle demande d'équivalence pour l'accès au même concours ou pour l'accès à un autre concours pour lequel les mêmes diplômes sont requis, après un délai d'un an suivant la notification de la décision défavorable.**

REMARQUE:

L'équivalence de diplôme et/ou la reconnaissance d'expérience professionnelle vous permet de vous inscrire au concours concerné sans posséder le diplôme normalement exigé. La décision obtenue ne vaut que pour l'inscription au concours.

Vous ne pouvez en aucun cas dire que vous possédez le diplôme requis pour d'autres démarches que vous auriez à effectuer.

IMPORTANT :

Le dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle est une démarche parallèle et simultanée à celle de l'inscription au concours externe de rédacteur territorial organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne. Ainsi, le dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle ne suffit pas à vous inscrire à ce concours et vice versa.

**DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME
POUR LES CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE
DE DIPLOME POUR LE MEME CONCOURS OU
POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LE MEME NIVEAU
DE DIPLOME EST REQUIS**

Ce formulaire de demande doit impérativement être fourni par le candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter au concours mentionné ci-dessous, accompagné des pièces justificatives mentionnées en page 8.

IMPORTANT :

Même si vous avez déjà obtenu une décision favorable d'équivalence de diplôme et/ou de l'expérience professionnelle auprès d'un autre centre de gestion organisateur du concours de rédacteur territorial ou d'un autre concours pour lequel le même niveau de diplôme est requis, vous devez effectuer une nouvelle demande auprès du CDG 51 en complétant les formulaires requis en fonction de votre situation et en joignant à cette nouvelle demande la photocopie de la décision favorable obtenue précédemment.

**DEMANDE PRESENTEE POUR LE
CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2019**

Condition de diplôme(s) normalement requise au 1^{er} jour des épreuves :

Etre titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV.

Nom et prénom du candidat

.....

Date de naissance : __ / __ / ____ **A**

Adresse complète

.....

.....

Numéro de téléphone :

Email :

Numéro de dossier :

(numéro obtenu après la préinscription internet et figurant sur les pages du dossier d'inscription au concours à conserver par le candidat)

Je soussigné(e) (NOM et prénom)

déclare avoir déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

Fait le : __ / __ / ____ **à** _____

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document ¹

SIGNATURE

¹ Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

**DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR LES CANDIDATS
DEMANDANT A BENEFICIER
D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME DE PLEIN DROIT**

Si cet exemplaire est insuffisant, photocopiez-le en autant d'exemplaires que nécessaire.
Complétez-le(s) en respectant les consignes qui y figurent et renvoyez-le(s) avec votre demande.

Ce formulaire de demande doit impérativement être fourni par le candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter au concours mentionné ci-dessous, accompagné des pièces justificatives mentionnées en page 8.

**DEMANDE PRESENTEE POUR LE
CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2019**

Condition de diplôme(s) normalement requise au 1^{er} jour des épreuves :

Etre titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance : ___/___/___ A

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Email :

Numéro de dossier :

(numéro obtenu après la préinscription internet et figurant sur les pages du dossier d'inscription au concours à conserver par le candidat)

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

*Exemples : Niveau V : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – Niveau IV : Baccalauréat, Brevet de Technicien – Niveau III : BTS, DUT – Niveau II : Licence, Maîtrise, Master 1 – Niveau I : DESS, Master 2, Doctorat.

Fait le : ___/___/___ à _____

SIGNATURE

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

«La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations recueillies par ce document établi et destiné au service ayant en charge l'organisation des concours et examens professionnels. Conformément aux dispositions de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service concours du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne. »

**DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR LES CANDIDATS
DEMANDANT A BENEFICIER D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME
ET/OU DE LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE**

(ATTENTION FORMULAIRE PAGES 6 ET 7)

*Si cet exemplaire est insuffisant, photocopiez-le en autant d'exemplaires que nécessaire.
Complétez-le(s) en respectant les consignes qui y figurent et renvoyez-le(s) avec votre demande.*

Ce formulaire de demande doit impérativement être fourni par le candidat sollicitant une équivalence de diplôme pour se présenter au concours mentionné ci-dessous, accompagné des pièces justificatives mentionnées en page 8.

**DEMANDE PRESENTEE POUR LE
CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2019**

Condition de diplôme(s) normalement requise au 1^{er} jour des épreuves :

Être titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance : __/__/____ **A**

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Email :

Numéro de dossier :

(numéro obtenu après la préinscription internet et figurant sur les pages du dossier d'inscription au concours à conserver par le candidat)

DIPLOMES OU VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme préparé	Spécialité éventuelle	Niveau de certification du diplôme *	Autorité ou organisme ayant délivré le diplôme ou dispensé la formation	OBTENU (oui/non)	Année d'obtention

*Exemples : Niveau V : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – Niveau IV : Baccalauréat, Brevet de Technicien – Niveau III : BTS, DUT – Niveau II : Licence, Maîtrise, Master 1 – Niveau I : DESS, Master 2, Doctorat.

Fait le : __/__/____ à

SIGNATURE

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

«La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations recueillies par ce document établi et destiné au service ayant en charge l'organisation des concours et examens professionnels. Conformément aux dispositions de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service concours du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne. »

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES

Si cet exemplaire est insuffisant, photocopiez-le en autant d'exemplaires que nécessaire. Complétez-le(s) en respectant les consignes qui y figurent et renvoyez-le(s) avec votre demande.

Nom et prénom du candidat : **Numéro de dossier :**
(numéro obtenu après la préinscription internet et figurant sur les pages du dossier d'inscription au concours à conserver par le candidat)

DEMANDE PRESENTEE POUR LE CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2019

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socio professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outil ou méthode employés)

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la Loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

Fait le : __ / __ / ____ à _____

SIGNATURE :

«La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux informations recueillies par ce document établi et destiné au service ayant en charge l'organisation des concours et examens professionnels. Conformément aux dispositions de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service concours du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne. »

**PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT A L'APPUI D'UNE DEMANDE
D'EQUIVALENCE DE DIPLOME ET/OU DE RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE
FAITE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle.

**CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME
POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS
POUR LEQUEL LE MEME NIVEAU DE DIPLOME EST REQUIS**

FOURNIR :

- l'imprimé intitulé « Demande d'équivalence de diplôme de plein droit » dûment complété et signé par le candidat (page 4) ainsi que le(s) document(s) complémentaire(s) à joindre au formulaire de demande (cf ci-dessous encart correspondant)
- une photocopie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise

CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE EQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

- l'imprimé intitulé « Demande d'équivalence de diplôme de plein droit » dûment complété et signé par le candidat (page 5)

ET

- une photocopie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis,
- **ou** une photocopie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que le diplôme ou titre requis,
- **ou** une photocopie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis,
- **ou** une photocopie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.
- **ou** une photocopie de l'attestation de reconnaissance ENIC-NARIC justifiant le niveau IV du diplôme étranger obtenu par le candidat.

**CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS
ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

FOURNIR :

- les imprimés intitulés « Demande d'équivalence pour les candidats demandant à bénéficier d'une équivalence de diplôme et/ou de la reconnaissance de l'expérience professionnelle » (page 6) ET « Activités professionnelles exercées » dûment complétés et signés par le candidat (page 7)

ET

- une photocopie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis **ou** de l'attestation de reconnaissance ENIC-NARIC justifiant d'un diplôme ou titre étranger immédiatement inférieur à celui requis

ET

- une photocopie des contrats de travail, des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- ou tout autre document établi par un organisme habilité et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé,
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- les imprimés intitulés « Demande d'équivalence pour les candidats demandant à bénéficier d'une équivalence de diplôme et/ou de la reconnaissance de l'expérience professionnelle » (page 6) ET « Activités professionnelles exercées » dûment complétés et signés par le candidat (page 7)

ET

- une photocopie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé,
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

→ Le centre de gestion se réserve le droit de demander au candidat toute pièce complémentaire nécessaire à produire dans un délai imparti.

→ Lorsqu'un document n'est pas rédigé en langue française, le candidat doit en produire une traduction certifiée par un traducteur assermenté.